IMT Nuremberg Archives

H – 4436

International Court of Justice

259

Extrait du
Procès verbal
des réunions de la
Commission d'armistice.

(copie)

voir pour authentification
RF 208

B 47687

Tribunal Jan. 22, 1946

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NUREMBERG, GERMANY
RF 208 Exhibit
Read 1/22/46

H4436 – 0002

H4436 – 0003

M. HEMKEN. Vous aviez d'abord, il est vrai, parlé d'une condition, mais vous y avez renoncé par la suite.

M. de BOISANGER. J'y ai renoncé parce que vous m'avez dit que c'était impossible. Mais je vous ai demandé quelles contre-parties vous pourriez nous offrir.

M. HEMKEN. Je vous ai fait remarquer qu'il s'agissait de conversations libres et que par conséquent vous ne pouviez poser de conditions. Je vous avais promis que la situation évoluerait dans un sens favorable, au point de vue général. Vous avez eu l'entrevue de MONTREUX. N'est-ce pas assez? On reviendra plus tard s'il y a lieu sur les conditions que vous désirez poser. Actuellement, il s'agit de s'entendre sur des questions techniques. Vous nous avez dit ce que vous possédiez. Nos représentants vont vous dire ce qui les intéresse. On verra si on peut se mettre d'accord.

M. de BOISANGER. J'ai tenu à préciser la position de mon gouvernement.

M. COUTURE indique alors les chiffres de la participation française dans la STEAVA, la COLOMBIA et la ROMANO BELGE. En ce qui concerne la STEAVA, il existe un accord avec le groupe anglais qui possède une participation de même importance, accord qui comporte l'obligation de ne pas vendre.

L'OMNIUM FRANCAIS DES PETROLES possède 258.387 actions de 500 lei de la STEAVA ainsi qu'un droit de gage sur 217.577 actions qui restent propriété roumaine. Ce groupe possède, pour la COLOMBIA 216.089 actions.

Les actions de la STEAVA ont été achetées en 1922 au groupe allemand EOS en Suisse. Les français ont acheté le 1/4, les Anglais 1/4 et les Roumains la moitié; mais ces derniers n'ont pu payer: d'où le droit de gage franco-anglais sur cette part roumaine. Le prix payé par action a été de 750 francs suisses.

Le représentant allemand signale qu'il s'intéresse à la STEAVA et à la COLOMBIA et demande s'il y a des personnes autorisées à négocier pour ces deux sociétés.

B 47688

H4436 – 0004

Certifié conforme
à l'original

Jeanne GÉRARD
PHOTOGRAPHIE DOCUMENTAIRE
25, Boulevard Bonne-Nouvelle
PARIS (2e)
Tél. GEN. 95-58 R.C. Seine 36.447

B 47689

H4436 – 0005

8312

DELEGATION ÉCONOMIQUE

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 1940, 17 HEURES

Le problème de la cession à l'Allemagne des intérêts français dans les pétroles roumains.

***

Assistaient à la séance:

- du côté français

MM. de BOISANGER , Président
COUTURE
BONNAFOUS
CUVE DE MURVILLE
ROBERT, interprète

- du côté allemand

MM. HEMMEN, Président
SCHÜNE
ROSENKRANTZ représentant la "CONTINENTALE MINERAÖL AKTIENGESELLSCHAFT "
HARTLIEB
STEPPLER
WARNEKE
JAECKEL, interprète

***

M. HEMMEN. Nous nous sommes réunis ici ce soir pour nous occuper de la cession des intérêts français dans les pétroles roumains à l'Allemagne. Nous avons fait venir à cet effet des spécialistes, en particulier des banquiers, du côté allemand comme du côté français.

Je rappelle que les deux gouvernements sont déjà d'accord en principe.

Ces Messieurs auront à nous dire, en leur qualité de banquiers, comment ils envisagent cette cession, pour les différentes catégories de valeurs, au point de vue de la méthode à employer et du prix à fixer.

Ce sera ensuite la tâche des représentants des deux gouvernements d'envisager, sur la base des propositions qui auront été faites, comment doit s'effectuer le paiement.

M. de BOISANGER. Quand vous m'avez fait part du désir allemand de voir céder à l'Allemagne certains des intérêts français en Roumanie, je vous ai répondu que mon Gouvernement ne se refuserait pas à accepter le principe, mais qu'il demandait des contre-parties.

Le gouvernement français n'a pas encore fait connaître aux intéressés son désir de les voir abandonner leurs droits en Roumanie.

les Pétroles Roumains

B 47690

H4436 – 0006

Certifié conforme
à l'original

B 47691

Jeanne GÉRARD
PHOTOGRAPHIE DOCUMENTAIRE
25, Boulevard Bonne-Nouvelle
PARIS (2e)
Tél. CEN. 95-58 R.C. Seine 36.447

H4436 – 0007

2°- Nous sommes encore en guerre contre l'Angleterre; il nous faut beaucoup de pétrole, et tout de suite; nous voudrions donc exploiter nous-mêmes en Roumanie.

Pour la STEAVA, vous ne nous offrez que I2%, ce qui est peu. Au contraire la COLOMBIA est votre société et nous pouvons par elle avoir un résultat immédiat.

Nous devons parler ici en hommes d'affaires. Vous devez donc comprendre que, si le Gouvernement allemand veut vous dicter ses conditions au moment du traité de paix (dicter au bon sens du mot), il vous imposera ce qu'il voudra. En I9I9, c'est vous qui avez fait une bonne affaire maintenant ce sera nous. Nous pourrions exiger que vous nous remettiez purement et simplement ces valeurs. C'est ce que vous avez fait vous-mêmes à l'époque. Les hommes d'affaires français devraient voir ce danger.

Or, la Commission allemande d'armistice vous a invités à venir ici pour vous entendre avec nous sur une base purement commerciale; nous désirons vous acheter ces actions. A cette attitude si différente de la votre il y a deux raisons :

I°- Nous avons en principe une toute autre idée de la collaboration que vous il y a 25 ans. Vous avez alors commis de graves erreurs. Nous n'avons pas l'intention de les renouveler.

2°- Nous sommes encore en guerre et nous avons besoin d'une influence immédiate sur la production des pétroles en Roumanie. Nous ne pouvons donc pas attendre le traité de paix.

Vous devez en hommes d'affaires, savoir profiter de cette situation. Il me semble que, à votre place, je n'hésiterais pas. Si vous attendez que, après le traité de paix et vos actions ayant dû être remises à l'Allemagne, votre Gouvernement vous dédommage, vous risquez d'avoir une surprise désagréable. Il est donc de votre intérêt que nous nous mettions d'accord. Voila pourquoi j'ai confiance que nous nous entendrons.

C'est dans cet esprit que je vous demande d'envisager les deux questions que je vous pose :

I°- Comment pensez-vous qu'on puisse retirer ces actions du marché pour nous les offrir.

2°- Préférez-vous que la participation que vous souhaitez garder reste entre les mains des deux groupes ou entre les mains du public.

M. de BOISANGER.- fait remarquer que, pour la STEAVA, le droit de vote français est de I2% mais qu'en outre pour les actions détenues en gage le vote ne peut être exercé que d'accord avec le groupe français. D'autre part, il faut tenir compte des actions détenues dans le public; celles déjà déposées à la Banque de Paris en zone occupée représentent 5% du capital, le total des actions appartenant à des français s'élève sans doute à 8 ou I0%.

B 47692

H4436 – 0008

Certifié conforme
à l'original

B 47693

Jeanne GÉRARD
PHOTOGRAPHE
25, Boulevard Bonne-Nouvelle
PARIS (2e)
Tél. CEN. 95-58 R.C. Seine 36.447

M. de BOISANGER. MM. COUTURE et BONNEFOUS sont venus ici pour s'informer de vos demandes. Ils ne sont pas habilités à prendre des décisions.

M. COUTURE. Tant que le gouvernement français ne nous a rien demandé, nous préférons garder les actions.

Je dois faire remarquer que, si je puis dire, du point de vue sentimental, COLOMBIA et STEAVA sont sur un plan bien différent. La COLOMBIA a toujours été française . La STEAVA est d'originr allemande et la direction en est internationale.

M. de BOISANGER fait remarquer que, pour la raison qui vient d'être indiquée, il voudrait mieux s'occuper uniquement de la STEAVA et laisser provisoirement la COLOMBIA.

M. HEMMEN . Précisément parce que la STEAVA est d'origine allemande, c'est nous qui aurions intérêt à attendre, car nous pourrions sans doute avoir plus tard ces actions a bien meilleur compte. Mais c'est surtout la Colombia qui nous intéresse, puisque vous en disposez entièrement.

Dans la pratique, il faut savoir, si votre gouvernement est d'accord pour que vous négociez sur la COLOMBIA, quelles conditions feront les deux groupes OMNIUM et DESMARAIS; à vous de voir quelle participation vous voulez conserver, et si elle doit être constituée par des titres qui sont dans le public ou ceux qui sont entre les mains des deux groupes. Il faudra enfin fixer un prix.

M. COUTURE. La STEAVA est sans doute d'origine allemande, mais ses actions ont été régulièrement achetées et payées par nous. Cette transaction n'a rien à voir avec le traité de Versailles.

Quant au prix, je ne peux le fixer. C'est une question d'expertise technique. Il faudra voir sur place.

M. HEMMEN. Je voudrais souligner les deux raisons de cette négociation:

Ie- La France est passée au second plan dans les Balkans tandis que nous passions nous-mêmes au premier plan; il est nécessaire d'adapter la situation économique à la réalité politique.

...

A 47694

H4436 - 0009

H4436 – 0010

Certifié conforme
à l'original

Ch. Lamarre

47635

Jeanne GÉRARD
PHOTOGRAPHIE DOCUMENTAIRE
25, Boulevard Bonne-Nouvelle
PARIS (2e)
Tél. GEN. 95-58 R.C. Seine 34.487

H4436 – 0011

M. HEMMEN.- En ce qui concerne la COLOMBIA, j'essaie de faire comprendre à ces Messieurs qu'ils ont intérêt à répondre au désir du Gouvernement français. Jeme rends compte d'ailleurs que leur résistance est surtout destinée à préparer le terrain pour le moment où il s'agira de fixer le prix.

M. de BOISANGER.- déclare que, pour avoir les actions qui sont encore dans le public il faudrait faire des offres. Comme ces actions doivent être estampillées par les soins de la Banque de Paris, on sait où elles se trouvent.

M. HEMMEN.- demande à M. COUTURE quel prix demanderont l'OMNIUM et DESMARAIS.

M. COUTURE répond que le cours a été faussé dans les derniers temps par le fait qu'on ne pouvait transférer les dividendes en Roumanie. Ainsi le rendement financier se trouve être très inférieur au rendement technique. Or, c'est d'après le rendement technique que doivent être fixés les prix.

M. HEMMEN. reconnaît que ce raisonnement est extrêmement habile; il propose pourtant de prendre les cours moyens des trois dernières années pour avoir une idée des prix.

M. COUTURE répond que, en fait, il n'y a pas de marché et que la cote ne peut être prise en considération.

M. HEMMEN ayant exprimé sa crainte qu'une expertise technique ne traine en longueur, M. COUTURE assure qu'une telle expertise ne peut être réalisée en peu de temps; il signale qu'il y a d'ailleurs déjà une base pour la STEAVA: le prix de 750 francs suisses payé à l'Allemagne en 1922; et l'affaire s'est encore améliorée depuis.

M. HEMMEN suggère qu'on pourrait se mettre d'accord pour acheter ce qui est dans le public.

Le représentant allemand de la future "CONTINENTALE" déclare : " Voici comment j'imagine qu'on pourrait procéder. Il faudrait d'abord, en examinant le bilan et l'inventaire, fixer les actifs; on se ferait ainsi une idée générale de la valeur des raffineries (suivant leur situation, leur âge, etc.), des terrains, des citernes, des bateaux et autres avoirs. En regard, on mettrait les passifs (dettes, dépenses envisagées, etc...). On aurait de cette manière une idée générale de la

B 47696

H4436 – 0012

Certifié conforme
à l'original

Ch. Lamarre

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DIRECTION
des
ARCHIVES
de FRANCE

B 47697

Jeanne GÉRARD
PHOTOGRAPHIE ARCHITECTURE
25, Boulevard Bonne-Nouvelle
PARIS (2e)
Tél. CEN. 95-58 R.C. Seine 36.447

valeur d'ensemble. Evidemment il y aurait une marge de désaccord entre le vendeur et l'acheteur. On essaierait de la réduire en discutant plus en détail la valeur de certains actifs; une commission pourrait se rendre sur les lieux pour fixer définitivement les valeurs contestées."

En ce qui concerne la COLOMBIA, je sais que la production avait augmenté au cours des dernières années, mais aussi que cette société risque d'avoir prochainement des difficultés, parce que les terrains seront bientôt épuisés et que les raffineries n'ont pas une capacité suffisante.

Remarquez d'ailleurs que, même par une expertise, il s'agit beaucoup plus d'estimer que de constater. La valeur d'une raffinerie s'estime suivant son âge, la concurrence; de même celle d'un terrain, suivant les possibilités de production, l'état des puits, etc...

En résumé, étudier d'abord des valeurs réelles d'après une documentation écrite; discuter plus en détail les points litigieux; enfin expertise pour conclure. Cette expertise, à mon sens, n'a de valeur que dans le cadre d'ensemble.

M. COUTURE.- Cet exposé me paraît en tous points excellent. Je tiens cependant à attirer l'attention sur le fait que les bilans n'ont pas de signification, car ils sont libellés en une monnaie qui a subi depuis vingt ans de nombreuses dépréciations.

M. HEMMEN.- Je propose que l'expertise sur place soit faite par une commission mixte franco-allemande. Cette commission mixte se réunirait d'abord ici à Wiesbaden pour essayer de se mettre d'accord et mettre au point un plan. Puis les experts se rendraient en Roumanie pour s'occuper en principe de la COLOMBIA. Ils profiteraient de leur présence là-bas pour s'occuper également plus discrètement de la STEAVA. La situation, pour cette dernière, est, en effet, plus délicate, car il y a beaucoup de Roumains dans la direction et il s'agit d'une affaire internationale.

M. de BOISANGER demande à M. HEMMEN de bien vouloir préciser le nombre d'actions que l'Allemagne désire acheter.

M. HEMMEN.- répond qu'il veut tout, mais que, éventuellement, la France pourra garder une participation. En tout cas l'Allemagne désire avoir une majorité sûre.

B 47698

H4436 – 0013

H4436 – 0014

Certifié conforme
à l'original

B 47699

Jeanne GÉRARD
PHOTOGRAPHIE DOCUMENTAIRE
25, Boulevard Bonne-Nouvelle
PARIS (2e)
Tél. CEN. 95-68 R.C. Seine 34.447

H4436 - 0015

M. de BOISANGER signale que le Gouvernement français désirerait que les groupes français cédant leurs intérêts obtiennent des participations soit en Allemagne soit à l'étranger, plutôt que de l'argent.

Impossible répond M. HEMMEN. Les sommes que vous devez recevoir de nous seront prises sur les frais d'occupation. Cela vous évitera de marcher la planche à billets. Ce genre de participations sera généralisé du côté allemand quand la nouvelle politique de collaboration aura été définie.

M. de BOISANGER montre que l'emploi à l'achat de participations des sommes mises à la disposition des autorités allemandes pour le paiement des frais d'occupation peut avoir pour effet d'accroître la circulation monétaire.

Il demande si les sommes qui reviendront à tel ou tel groupe français ne pourrait être employées à des achats de matériel en Allemagne pour améliorer les installations techniques en Roumanie ou ailleurs.

M. HEMMEN répond qu'il vaut mieux ne pas compliquer le problème en liant toutes ces questions; d'ailleurs il n'est pas politiquement souhaitable que la France investisse des capitaux en Roumanie: on trouvera bien à employer utilement ces capitaux en France même pour l'oeuvre de reconstruction.

M. HEMMEN se déclare heureux qu'on se soit mis d'accord sur la question de l'estimation de la valeur des actions. Il propose que les deux Gouvernements soient mis au courant et qu'on envisage une prochaine réunion de la commission mixte à Wiesbaden.

M. HEMMEN, faisant allusion à des négociations engagées entre la DEUTSCHE BANK et L'UNION PARISIENNE au sujet de la Banque commerciale roumaine, se plaint que le Gouvernement français ne veuille pas donner son accord et demande pourquoi. C'est, répond M. COUVE de MURVILLE parce que le Gouvernement français ne souhaite pas liquider les participations françaises à l'étranger. M. HEMMEN signale que le problème se pose de façon analogue pour plusieurs autres affaires. Il s'agit d'une part, d'acquisitions pour l'Allemagne d'intérêts français à l'étranger, d'autre part, de prises de participations par l'Allemagne dans des affaires françaises en France. M. HEMMEN demande à M. de BOISANGER de bien vouloir prier le Gouvernement français de reconsidérer son attitude sur ce point, dans l'esprit de collaboration qui doit animer les deux pays, surtout depuis l'entrevue de Montoire. Un geste conciliant du Gouvernement français constituerait un excellent prélude aux négociations qui vont s'engager en haut lieu.

-:-:-:-:-

47700

H4436 – 0016

Certifié conforme
à l'original

AB 47701

Jeanne GÉRARD
PHOTOGRAPHIE DOCUMENTAIRE
25, Boulevard Bonne-Nouvelle
PARIS (2e)
Tél. CEN. 95-69 R.C. Seine 36.447

959

Z

EXTRAITS DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DE LA COMMISSION D ' ARMISTICE DE WIESBADEN

CESSION à L'ALLEMAGNE des INTERETS FRANCAIS dans les PETROLES ROUMAINS.

Séance du 22 Novembre 1940 à 17 heures.

Assistaient à la séance :

du côté français : MM. de BOISANGER, Président.
COUTURE.
BONAFOUS.
COUVE de MURVILLE.
ROBERT, Interprête.

du côté allemand : MM. HEMMEN, Président.
SCHONE.
ROSENKRATZ, Représentant la "Continental Mineralöl Aktiengesellschaft
HARTLIEB.
STFFLER.
WARNEKE.
JAECKEL, Interprête.

H4436 - 0017

H4436 – 0018

Séance du 22 Novembre 1940 :

" Mr. HEMMEN - Nous sommes réunis ici, ce soir, pour
" nous occuper de la question de la cession des in-
" térêts français dans les pétroles roumains, à l'
" Allemagne. Nous avons fait venir à cet effet des
" spécialistes, en particulier des banquiers, du côté
" allemand comme du côté français.
"
" Je rappelle que les deux gouvernements sont déjà
" d'accord en principe.
"
" Ces messieurs auront à nous dire, en leur quali-
" té de banquiers, comment ils envisagent cette ces-
" sion, pour les différentes catégories de valeurs,
" au point de vue de la méthode à employer et du prix
" à fixer.
"
" Ce sera ensuite, la tâche des représentants des
" deux gouvernements d'envisager, sur la base des
" propositions qui auront été faites, comment doit
" s'effectuer le paiement.
"
" Mr. de BOISANGER - Quand vous m'avez fait part du
" désir allemand de voir céder à l'Allemagne cer-
" tains des intérêts français en Roumanie, je vous ai
" répondu que mon gouvernement ne se refuserait pas
" à accepter le principe, mais qu'il demandait des
" contre-parties.
"
" Le gouvernement français n'a pas encore fait
" connaître aux intéressés son désir de les voir -
" abandonner leurs droits en Roumanie.
"
" Mr. HEMMEN - Vous aviez d'abord, il est vrai, parlé
" d'une condition, mais vous y avez renoncé par la
" suite.
"
" Mr. de BOISANGER - J'y ai renoncé parce que.

H4436 - 0019

" vous n'avez dit que c'était impossible. Mais
" je vous ai demandé quelles autres contre-par-
" ties vous pourriez nous offrir.
"
" Mr. HEMMEN.- Je vous ai fait remarquer qu'il
" s'agissait de conversations libres et que,
" par conséquent, vous ne pouviez poser de con-
" ditions. Je vous avais promis que la situation
" évoluerait dans un sens favorable, au point
" de vue général. Vous avez eu l'entrevue de
" MONTOIRE. N'est-ce pas assez? On reviendra
" plus tard s'il y a lieu, sur les conditions
" que vous désirez poser. Actuellement, il s'a-
" git de s'entendre sur des questions techniques
" Vous nous avez dit ce que vous possédiez. Nos
" représentants vont vous dire ce qui les inté-
" resse. On verra si on peut se mettre d'accord.
"
" Mr. de BOISANGER.- J'ai tenu à préciser la
" position de mon Gouvernement. "
"
"
" Le représentant allemand signale qu'il s'in-
" téresse à la STEAUA et à la COLOMBIA et deman-
" de s'il y a des personnes autorisées à négo-
" cier pour ces deux sociétés.
"
" Mr. de BOISANGER.-MM. COUTURE et BONAFOUS
" sont venus ici pour s'informer de vos demandes.
" Ils ne sont pas habilités à prendre des déci-
" sions.
"
" Mr. COUTURE.- Tant que le Gouvernement fran-
" çais ne nous a rien demandé, nous préférons
" garder les actions.
"
"
" Mr. HEMMEN.- Je voudrais souligner les deux
" raisons de cette négociation:
" Iº- La France est passée au second plan
" dans les Balkans tandis que nous passions,
" nous-mêmes, au premier plan; il est nécessaire
" d'adapter la situation économique à la réa-
" lité politique ;
"
" 2º- Nous sommes encore en guerre contre
" l'Angleterre; il nous faut beaucoup de pétrole
" et tout de suite; nous voudrions donc exploiter

H4436 - 0020

" nous-mêmes en Roumanie.
"
" Pour la STEAUA, vous ne nous offrez que
" I2%, ce qui est peu. Au contraire, la COLOMBIA
" est votre société et nous pouvons par elle avoir
" un résultat immédiat.
"
" Nous devons parler ici en hommes d'af-
" faires. Vous devez donc comprendre que, si le
" Gouvernement allemand veut vous dicter ses condi-
" tions au moment du traité de paix (dicter au bon
" sens du mot), il vous imposera ce qu'il voudra.
" En I9I9, c'est vous qui avez fait une bonne af-
" faire, maintenant ce sera nous. Nous pourrions
" exiger que vous nous remettiez purement et sim-
" plement ces valeurs. C'est ce que vous avez fait
" vous-mêmes à l'époque. Les hommes d'affaires
" français devraient voir ce danger.
"
" Or, la commission allemande d'armis-
" tice vous a invités à venir ici pour vous enten-
" dre avec nous sur une base purement commerciale;
" nous désirons vous acheter ces actions. A cette
" attitude si différente de la vôtre, il y a deux
" raisons :
"
" Iº- Nous avons, en principe, une tout autre
" idée de la collaboration que vous il y a 25 ans.
" Vous avez alors commis de graves erreurs. Nous
" n'avons pas l'intention de les renouveler.
"
" 2º- Nous sommes encore en guerre et nous avons
" besoin d'une influence immédiate sur la produc-
" tion des pétroles en Roumanie. Nous ne pouvons
" donc pas attendre le traité de paix.
"
" Vous devez, en hommes d'affaires, sa-
" voir profiter de cette situation. Il me semble
" que, à votre place, je n'hésiterais pas. Si vous
" attendez que, après le traité de paix et vos
" actions ayant dû être remises à l'Allemagne, vo-
" tre gouvernement vous dédommage, vous risquez
" d'avoir une surprise désagréable. Il est donc de
" votre intérêt que nous nous mettions d'accord.
" Voilà pourquoi j'ai confiance que nous nous en-
" tendrons."
"
" Mr. de BOISANGER signale que le Gouvernement

H4436 - 0021

" français désirerait que les groupes français
" cèdant leurs intérêts obtiennent des partici-
" pations soit en Allemagne, soit à l'étranger,
" plutôt que de l'argent.
"
" Impossible, répond M. HEMMEN. Les som-
" mes que vous devez recevoir de nous seront prises
" sur les frais d'occupation. Cela vous évitera de
" faire marcher la planche à billets. Ce genre de
" participation sera généralisé du côté allemand
" quand la nouvelle politique de collaboration aura
" été définie.
"
" Mr. HEMMEN, faisant allusion à des négociations
" engagées entre la DEUTSCHE BANK et l'UNION PARI-
" SIENNE au sujet de la Banque commerciale roumaine,
" se plaint que le Gouvernement français ne veuille
" pas donner son accord et demande pourquoi. C'est,
" répond M. COUVE de MURVILLE, parce que le Gouver-
" nement français ne souhaite pas liquider les par-
" ticipations françaises à l'étranger. Mr. HEMMEN
" signale que le problème se pose de façon analogue
" pour plusieurs autres affaires. Il s'agit, d'une
" part, d'acquisitions par l'Allemagne d'intérêts
" français à l'étranger, d'autre part, de prises de
" participations par l'Allemagne dans des affaires
" françaises en France. Mr. HEMMEN demande à Mr. de
" BOISANGER de bien vouloir prier le gouvernement
" français de reconsidérer son attitude sur ce point,
" dans l'esprit de collaboration qui doit animer les
" deux pays, surtout depuis l'entrevue de Montoire.
" Un geste conciliant du Gouvernement français cons-
" tituerait un excellent prélude aux négociations
" qui vont s'engager en haut lieu. "
"
" Entretien du I2 Décembre I940, I6 heures :
"
" entre MM. COUTURE et BONAFOUS
"
" et MM. ABS, KHRMEYER, ROSENGRANZ et
" OSTERWIND.
"
" Mr. COUTURE.- Vous avez exprimé le désir de nous
" voir. Nous sommes à votre disposition pour répon-
" dre aux questions que vous nous poserez et, à cet
" effet, nous vous apportons une documentation.
"
" Je dois signaler d'abord que, en ce qui

H4436 - 0022

" nous concerne, notre position demeure inchangée:
" d'une part nous n'avons pas reçu du Gouvernement
" français des instructions en vue de vous céder nos
" actions ni même d'engager des négociations à ce
" sujet; d'autre part, les groupes intéressés conti-
" nuent à ne pas désirer vendre. En particulier,
" nous avons un désir très vif de garder la Colombia.
"
" D'une façon générale il est prématuré,
" par conséquent, de parler d'une vente.
"
" Pourtant, nous ne venons pas les mains
" vides et nous vous apportons une documentation
" très précise.
"
" Au reste, je suis autorisé à vous dé-
" clarer ceci: du point de vue européen, il serait
" malheureux que ces entreprises roumaines, et tout
" particulièrement la Colombia, ne soient pas bien
" tenues en mains. Dès maintenant, il y a un certain
" flottement et la production s'accumule sur place.
" Je tiens à vous dire que, en laissant provisoire-
" ment de côté, la question de vente, s'il s'agit
" d'amorcer immédiatement une collaboration franco-
"allemande technique et commerciale, nous sommes
" d'accord pour en parler tout de suite.
"
" .....
"
" .....On remet du côté français une abondante
" documentation. Les Allemands déclarent qu'ils doi-
" vent l'étudier et qu'ils désirent également rendre-
" compte à Mr. HEMMEN de la situation. On convient
" donc de lever la séance et de se retrouver le len-
" demain matin.
"
" Entretien du I3 Décembre, I940 à I0 h. 30
"
" entre MM. COUTURE et BONAFOUS
"
" et MM. ROSENKRANTZ
" ABS
" KURZMEYER
" OSTERWIND.
"
" Le Major ROSENKRANTZ se référant à l'entretien de
" la veille, fait connaître qu'après avoir rendu
" compte de cet échange de vues à Mr. Le Président
" de la Délégation allemande, il doit confirmer la

H4436 - 0023

" position de celle-ci: il ne peut pas y avoir
" de doute sur le principe d'une cession, conve-
" nue entre les deux délégations, des actions des
" Compagnies pétrolières de Roumanie, Mais il n'a
" pas qualité pour traiter cette question qui est
" d'ordre gouvernemental.
"
" Mr. COUTURE constate à nouveau qu'il doit y
" avoir là un malentendu et qu'il n'a pas reçu
" mandat de négocier cette cession.
"
" Mr. ABS expose qu'après avoir étudié les docu-
" ments remis la veille par les experts français;
" les experts allemands arriveraient à une esti-
" mation de Frs: 300 millions comme valeur de la
" Colombia, ce qui donnerait Frs : 400 par action.
" Les perspectives de production des années à ve-
" nir, basées sur les travaux des géologues alle-
" mands, seraient peu favorables et on ne pourrait
" guère compter que sur trois années de rendement
" normal: ensuite la production commencerait à
" tomber.
"
" .....
"
" Mr. OSTERWIND fait observer que l'offre alle-
" mande est avantageuse pour les actionnaires
" français car, dit-il, en raison de ce qui se
" passe en Roumanie, leur situation pourrait être
" bien compromise. Tout pourrait être nationalisé.
" A quel prix ? Peut-être ne parlerait-on même
" pas de prix. "
"
" Entretien du I3 Décembre I940, I6 h.:
"
" Assistaient à cet entretien:
"
" du côté français: du côté allemand:
"
" MM. COUTURE MM. ROSENKRANTZ
" BONAFOUS ABS
" KURZMEYER
" OSTERWIND
"
" Mr. COUTURE déclare qu'il n'est pas en mesure
" de présenter une contre proposition, d'une part,
" parce que les Français ne sont pas vendeurs,
" d'autre part, parce que le chiffre qui serait
" indiqué se trouverait beaucoup trop loin de l'of-
" fre allemande.

H4436 - 0024

" Il ajoute, d'ailleurs, il ne saurait
" être question de vendre les actions Colombia
" sans les actions Steaua."
"
" .....
"

Par la suite, les pourparlers se poursuivirent à PARIS au cours de plusieurs réunions.

" Réunion du I3 Février I94I à I4 h. 30:
"
" Assistaient à la séance:
"
" du côté français: du côté allemand:
"
" MM. COUTURE MM. BROCHAUS
" ANDRIOT KURZMEYER
" BRISSON OSTERWIND
" BONAFOUS
"
" Mr. COUTURE.- Les actionnaires de la "Colombia"
" ne sont pas satisfaits du prix de RM. 24.- par
" titre qui a été envisagé. Ils ont toujours pensé
" au chiffre de I.000 Frs. C'est une grosse déception pour eux. Ils estiment que le chiffre envisagé ne correspond pas à la valeur de l'affaire
"
" Mr. KURMEYER.-
" .....
"
" Mais, comme je le disais, le temps n'est
" plus de discuter, Nous avons offert RM. 24.- par
" titre. Nous ne sommes pas, pour le moment, autorisés à aller plus loin. Encore ce prix ne peut-
" il devenir définitif qu'après un examen du bilan
" et un examen de certains avoirs qui devraient
" être faits d'accords avec vous. Vous auriez à désigner des délégués pour assister à cette expertise contradictoirement avec les nôtres.
"
" Sous cette réserve, nous sommes d'accord
" pour arrondir peut-être jusqu'à RM. 25.-
"
" Mr. COUTURE.- Donc, il faudrait faire une expertise détaillée sur place."

Après certaines discussions, l'expertise fut décidée.

H4436 - 0025

En Avril I94I, les entretiens reprirent sur la base des rapports établis par les Experts.

" Réunion du 4 Avril I94I

" Présents: MM. COUTURE
" ANDRIOT
" BRISSON du côté français
"
" MM. A.KURZMEYER (Directeurs de
" POLLEMS (la Deutsche
" (Bank.
"
" Assistent: MM. de la BOURDONNAYE
" de BOULARD.
"
" Mr. KURZMEYER expose qu'après le rapport des
" experts allemands, il n'est autorisé à offrir
" qu'un prix inférieur, soit environ 20 marks par
" action.
" .....
" Mr. KURZMEYER ajoute qu'il faudrait li-
" miter le nombre de titres à acheter ou tout au
" moins le délai d'option. Il lui est indiqué que
" les deux groupes possèdent environ 500.000 ti-
" tres et que les porteurs connus possèdent envi-
" ron 90.000 actions à PARIS et 60.000 en zône li-
" bre. Le marché des titres ne reviendrait éven-
" tuellement libre que lorsque le délai d'option
" serait terminé.
"
" Mr. COUTURE invoque pour les différentes clauses
" le précédent de Bor mais Mr. Kurzmeyer répond
" que l'affaire ne se présente pas dans les mêmes
" conditions pour son groupe.
"
" Revenant sur le prix, il est rappelé que
" les premiers entretiens à WIESBADEN avaient en-
" visagé un prix de 300 millions soit environ 20
" mks par action.
"
" Mr. ANDRIOT s'élève contre les bases d'appré-
" ciation qui s'appuient sur des rapports faits
" par des Ingénieurs peu qualifiés et non par la
" Direction, notamment sur un rapport de Mr. VORON-
" KA qui est un foreur et non un géologue, et qui

H4436 - 0026

" ne disposait pas des éléments pour une bonne
" appréciation des perspectives de production. A
" cet égard, on remet à Mr. KURZMEYER un article
" du Pariser Zeitung du 27 Mars; relatif à la
" situation de l'industrie du pétrole en Rou-
" manie et à ses perspectives.
"
" Mr. ANDRIOT ajoute que l'expertise a
" montré que les résultats de I940 avaient été
" particulièrement brillants, ce qu'on ne savait
" pas encore et que les bénéfices étaient de
" l'ordre du capital. L'expertise a été faite
" d'après les valeurs véritables et non d'après
" des chiffres comprenant des lei de toutes va-
" leurs. Le résultat est que la valeur comptable
" est d'environ 35 mks et la valeur réelle 43mks
" sur la base de mk = 50 lei.
"
" Mr. KURZMEYER répond qu'il faut tenir
" compte de la situation actuelle en Roumanie
" et des risques que courent les propriétaires
" actuels de se voir complètement dépossédés.
" Il laisse entendre qu'il serait possible de
" traiter entre le chiffre de son offre et le
" prix d'option de 27.50
"
" Le Groupe français demande alors à se
" consulter et le groupe allemand se retire.
"
" Il est décidé de demander 48 heures pour
" réfléchir et consulter.
"
" Lorsque Mr. KURZMEYER revient, Mr. BRIS-
" SON exprime le désir que les délégués alle-
" mands prennent connaissance du rapport des
" experts français qui vient de leur être remis,
" afin de connaître les raisons du Groupe fran-
" çais de ne pas traiter à un prix aussi bas et
" il demande d'ajourner au Lundi 7 à 4 heures,
" une nouvelle réunion.
"
" Mr. KURZMEYER accepte en indiquant qu'il
" avait pouvoir de traiter jusqu'à 22.50 mais
" s'efforcera d'obtenir la latitude de revenir
" au prix d'abord envisagé avec Mr. COUTURE soit
" 25 mks."

H4436 – 0027

" Réunion du 7 Avril 1941

" Etaient présents: MM. ANDRIOT
" BRISSON
" COUTURE

" et du côté allemand:
" Mr. KURZMEYER

" Assistaient: MM. de BOULARD
" de la BOURDONNAYE

" Mr. KURZMEYER expose qu'il a obtenu d'offrir le prix de mks: 25.- parce que ce prix avait été envisagé déjà au cours des conversations antérieures et qu'en conséquence il fait cette offre sans pouvoir la dépasser.

" Mr. ANDRIOT et BRISSON déclarent accepter.

" C'est la DEUTSCHE BANK qui achètera et se portera fort d'obtenir l'autorisation du Gouvernement roumain pour la cession des titres.

" Le Groupe français rappelle les différentes conditions accessoires énumérées dans le mémorandum déjà remis au Groupe allemand.

" Mr. KURZMEYER propose de procéder avec Mr. COUTURE à un premier examen de ces questions et rendez-vous est pris entre eux pour le mercredi 9 à 10 heures. "

L'accord de principe sur le prix de cession étant acquis, un délai assez long fut ensuite nécessaire pour la mise au point des modalités de la cession et les clauses annexes à insérer aux conventions.

Une dernière réunion, avant l'échange des signatures, eut lieu le 25 Juillet 1941, à la Banque de Paris et des Pays-Bas.

H4436 - 0028

Z

" La Séance est ouverte à 5 heures.
"
" Etaient présents : MM. COUTURE
" ANDRIOT
" DELABRUYERE (remplaçant
" Mr. BRISSON)
" BONAFOUS
" de la BOURDONNAYE,
" et du côté des acheteurs :
" Mr. KURZMEYER.
"
" Mr. KURZMEYER présente le pouvoir l'autorisant
" à signer, seul, au nom de la Deutsche Bank.
"
"
" Le texte des documents (projet de lettre
" et memorandum) est revu et donne lieu à quel-
" ques modifications de détail sur lesquelles les
" parties sont d'accord. Il est entendu que la
" note de Colombia apportant quelques rectifica-
" tions aux annexes du mémorandum sera jointe à
" ces documents et que les règlements entre
" l'OMNIUM et la Colombia seront faits suivant la
" comptabilité existant entre ces deux sociétés.
"
" Il est également convenu que la question
" de l'autorisation de transfert d'une somme de
" 4 millions de francs en Belgique sera supprimée
" du mémorandum mais que Mr. KURZMEYER s'efforce-
" ra d'en faciliter l'aboutissement. De même, la
" libération d'un certain nombre de prisonniers
" ne peut être incluse dans la négociation.
"
" La Société Française et Roumaine de
" Pétroles d'autre part, examinera la situation
" de certains de ses participants pour s'assurer
" qu'elle est en mesure de livrer la quantité de
" titres prévue aux accords.
"
" Les signatures pourraient être échangées
" dès que les documents auront été mis au point
" et une réunion est prévue dans ce but pour la
" 28. "

Le 29 Juillet, la Banque de Paris et des Pays-Bas écrivit à l'OMNIUM FRANCAIS DES PETROLES la lettre suivante ;

H4436 – 0029

" Messieurs,

" Faisant suite aux conversations qui
" ont eu lieu entre les Représentants de votre
" Société et de notre Etablissement, nous avons
" l'honneur de vous informer que nous sommes en
" mesure d'assurer la cession d'un paquet d'ac-
" tions de la Société COLOMBIA que vous détenez.
"
" Le Groupe acheteur est disposé à acqué-
" rir 2I6.9I9 actions de la Société COLOMBIA vous
" appartenant à un prix égal à la contrevaleur en
" francs français de Rm: 25.- par action, sous
" déduction d'un montant forfaitaire de Frs: 5.-
" par action, pour couvrir tous les frais d'exé-
" cution et les publications nécessaires mais à
" l'exclusion de tous frais fiscaux éventuels.
"
" Ces titres faisant l'objet d'un blocage
" de la part des autorités d'occupation, le Grou-
" pe acheteur s'est engagé à effectuer les dé-
" marches nécessaires auprès de ces autorités, en
" vue de vous assurer la libre disposition des
" titres pour la vente envisagée.
"
" Une opération d'estampillage ordonnée
" par le Gouvernement Roumain et dont on ne peut
" prévoir la date d'achèvement, étant actuelle-
" ment en cours sur ces actions, il est convenu
" que le Groupe acheteur prendra livraison des
" titres faisant l'objet de votre cession dans
" l'état dans lequel ils se trouvent, ce Groupe
" ayant lui-même à faire les démarches nécessaires
" pour obtenir leur régularisation.
"
" Les actions de la Société COLOMBIA de-
" vront être livrées ex-coupon 9, c'est-à-dire
" jouissance de l'exercice ayant commencé le Ier
" Janvier I940.
"
" Lorsque vous nous aurez donné votre
" accord sur les termes de cette lettre, nous
" nous entendrons avec vous sur les conditions
" dans lesquelles vous désirez recevoir le règle-
" ment du prix de vente des actions."

Le même jour, la même lettre était re-
mise à la SOCIETE FRANCAISE ET ROUMAINE DE PETROLE

H-4436

RF259

Filed Jan 22, 1946

RF
259

B47686

20

H4436 – 0030